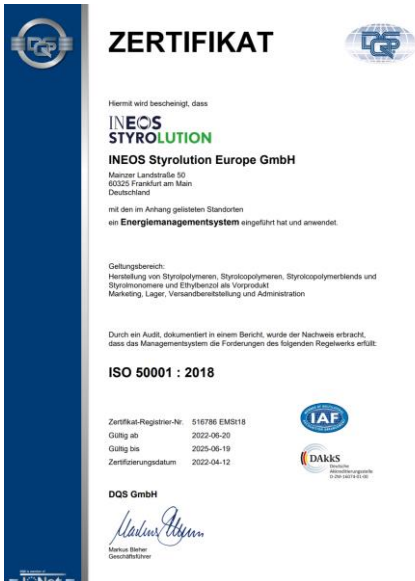


CSS SITE INEOS STYROLUTION SITE DE WINGLES



Nos certifications



Système de management intégré ISO 9001/14001/45001

- ✓ Multisites européens
- ✓ SEVESO 3 seuil haut
- ✓ ISO 45001
- ✓ AM 26/05/14 : Politique de prévention des accidents majeurs (SGS)

Système de management de gestion de la sécurité (SGS)

- ✓ Dédié au site de WINGLES (AM 2014)
- ✓ Manuel SGS

Sécurité & Sécurité des Procédés : l'approche INEOS

- Les 20 principes :
10 'BS'
10 'PS'
- Les règles qui sauvent la vie

SÉCURITÉ COMPORTEMENTALE

1. Nous pensons que tous les accidents et blessures peuvent être évités.
2. Chacun doit s'assurer de travailler en toute sécurité.
3. Chacun a le devoir d'arrêter un travail s'il estime que la situation n'est pas sécuritaire.
4. Les attentes et les normes sont les mêmes pour tout le monde sur le site.
5. Les règles et procédures doivent être observées et respectées.
6. Nous devons faire attention à la sécurité des autres et aux situations non sécuritaires.
7. Toutes les blessures et tous les accidents/quasi-accidents doivent être signalés et faire l'objet d'une enquête.
8. L'évaluation des risques doit être effectuée avant, pendant et à la fin des travaux.
9. Tous les chefs d'équipe ont pour responsabilité particulière de promouvoir et faire respecter ces principes.
10. Nous devons toujours travailler dans la limite de nos compétences et de notre formation.

RÈGLES POUR SAUVER DES VIES HUMAINES



Interdiction de consommer ou d'être sous l'emprise d'alcool ou de drogues dans nos sites



Interdiction de fumer sauf dans les endroits prévus à cet effet



Interdiction de commencer un travail sur des équipements ou machines en service sans autorisation



Les équipements critiques pour la sécurité et les asservissements ne doivent pas être désactivés ou neutralisés sans autorisation



Les personnes travaillant en hauteur doivent utiliser les équipements de protection anti-chute appropriés



Interdiction de pénétrer dans un espace confiné sans autorisation et un test d'atmosphère



Levage – interdiction à toute personne non autorisée de pénétrer dans la zone balisée où il y a danger de chute d'objets

SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE

1. Organisation, formation
2. Identification et évaluation des risques d'accidents majeurs
3. Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation
4. Gestion des modifications
5. Gestion des situations d'urgence
6. Surveillance des performances
7. Audits et revues de direction

1- Organisation - Formation

- Organisation

Changement de personnel associé à la prévention et au traitement des accidents majeurs

Révision du manuel SGS, version 8, le 19/06/2024 (principalement suite aux modifications d'organisation)

Changement de personnel associé à la prévention et au traitement des accidents majeurs :

- Remplacement Ingénieur Sécurité des procédés & Responsable HSE
 - Rattachement de la partie Inspection (1 personne attachée au responsable RBI) au service HSE
- 4 embauches d'équipiers fabrication,
3 nouveaux pupitreurs et 1 nouveau chef d'équipe nommés.
1 nouveau PCR

1- Organisation - Formation

■ Formation

Pour le personnel associé à la prévention et au traitement des accidents majeurs

Utilisation de la matrice des formations :

- Formations par société compétente ou formateur agréé :
 - Habilitation électrique : 23 personnes
 - Equipier de Seconde Intervention (formation au CNPP) : 1 personne
 - Chef d'équipe d'intervention (CNPP) : 2
 - Equipier de Seconde Intervention (formation sur site par société compétente) : 7 personnes
 - Manipulation des extincteurs : 63 personnes
 - Formation Installations classées pour l'Environnement – Maîtriser la réglementation – 1 personne
 - Formation cycle technique Incendie – CNPP – 1 personne
 - Formation PCR (radioprotection) – 1 personne
 - Formation UIC2 – 1 personne
- Formations internes :
 - Camion pompier (accessoires) : 5 personnes – Port harnais pour camion incendie : 40 personnes
 - **Prévention des risques technologiques : 111 personnes**
 - Permis d'intervention suite au nouveau PDP spécifique : Ensemble des signataires et intervenants 58 personnes + 10 externes
 - POI (REX exercices, nouveaux points réglementaires) : 30 personnes
 - Equipier d'astreinte POI/GU : 2 personnes
 - Formation enveloppes opératoires : 39 personnes

2- Identification et évaluation des risques d'accidents majeurs

■ Analyses de risques par la méthode HAZOP

- Révision périodique 2024 des études HAZOP pour les installations suivantes :
 - Ligne mABS (1^{ère} révision depuis la mise en service de la ligne en ABS)

75% des recommandations émises sur les 5 dernières années (cycle de révision des études) ont été traitées à fin 2024 ; la majorité des actions restantes a été déterminée en fin d'année 2024. Les autres font l'objet d'un plan de mise en place en fonction des niveaux de risque et des nécessités d'arrêt de lignes. Une action nécessite une action sous 6 mois

Action rouge identifiée sur KO drum annulée après réalisation d'une note de calcul par un tiers, résiste au vide absolu.

Pas de retard dans les réalisations d'Hazop

■ Etude De Dangers 2021

- Des investissements ont été entrepris en 2023 pour la mise en place d'une nouvelle MMR identifiée dans la révision 2021 de l'EDD :
 - Tapis de mousse automatique dans la cuvette de la cuve de purges de la ligne mABS en cas de détection LIE : la mise en service a été réalisée
- L'étude de décomposition des fumées a été terminée avec l'Ineris en décembre 2024. Elle sera ajoutée à la prochaine révision de l'EDD

3- Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation

■ Inspections sur les équipements critiques pour la sécurité des procédés

Les inspections (contrôles et préventifs) prévues en 2024 ont été réalisées à **90%**.

- Inspections relatives aux MMR : pas de retard à fin d'année.
Pas d'anomalie technique relevée sur les MMR, pouvant mettre en question leur niveau de confiance.
- Inspections relatives aux stockages de liquides inflammables et au vieillissement des installations (arrêtés des 3 et 4 octobre 2010 modifiés) : pas de défaut relevé susceptible de porter atteinte à l'intégrité des installations
- Inspections relatives au suivi en service des équipements sous pression (arrêté du 20 novembre 2017) : pas de non conformité ; réparation temporaire sur la chaudière 7 en décembre 2024, en attente de la réparation définitive au 1er trimestre 2025
- Les analyses des résultats des inspections des autres équipements critiques pour la sécurité des procédés n'ont pas révélé d'anomalies répétitives, ni de situations pouvant mettre en question les fonctions de sécurité des équipements ou l'intégrité des installations
- Depuis fin 2024 : Utilisation de SAP pour ce suivi.

■ Suivi des ESP – Service Inspection

- Méthode RBI (Risks Based Inspection):

Suite à une création de poste en fin 2023, une étude a débuté pour déployer la méthode RBI (Risk Based Inspection) pour les inspections d'équipements et de tuyauteries du site. Intégration d'une 2^{ème} personne dans l'équipe

- Service Inspection Reconnu :

De premiers échanges ont eu lieu avec la DREAL le 15/01/2025 dans une démarche de certification (service d'inspection reconnu) à horizon 2026, centrée sur la ligne m-ABS

4- Gestion des modifications

- Modifications techniques

- Pas de modification notable ni substantielle

- Introduction de nouvelles substances

- Aucune

- Modifications d'organisation avec impact sur le SGS

- Aucune

- Modifications administratives

- Aucune

- Modifications réglementaires

- Suite du plan d'action post accident de Rouen :

- Étude faite sur les produits de décomposition émis par un incendie avec l'Ineris
 - Identification faite des actions de remise en état post accident majeur (suivant circulaire France Chimie T662)
 - Etablissement du plan de prélèvement d'atmosphère
 - Etude de protection des salles de contrôle (commande des équipements & personnels)

5- Gestion des situations d'urgence

■ Exercices réalisés avec gestion de la situation dans le cadre d'un POI

5 exercices réalisés sur 5 planifiés

- Exercice en salle le 06/02/2024 (*) : Fuite de styrène dans la rétention de la cuve 103, suivie d'inflammation
- Exercice en salle le 26/03/2024 (*) : Fuite sur tuyauterie dans la rétention de la cuve MEK pendant un dépotage
- Exercice en salle le 18/06/2024 (*) : Fuite dans la cuvette de la cuve de monomère dégradé
- Exercice en salle le 24/09/2024 (*) : Feu du magasin Rigidore EPS
- Exercice en salle le 26/11/2024 (*) : Fuite dans la rétention des purges ABS (avec confinement du site)

(*) avec manœuvres de terrain des Equipiers de Seconde Intervention du site

Bonnes pratiques & points d'amélioration:

- Mise en place rapide du PC de crise, nouvelle salle POI, point régulier entre COI et DOI
- Communication externe, le logiciel de pointage et l'état des stocks
- *Simplification documentaire et + visuelle*
- *Tester la seconde salle POI*

Actions réalisées :

- Utilisation plus systématique de l'ARI
- Participation aux exercices des nouveaux équipiers d'astreinte en tant qu'observateurs
- Achat d'un mannequin pour les exercices
- Ordinateur et imprimante/scanner disponibles en permanence au poste de secrétariat de la salle POI
- Achat de matériel complémentaire (détecteurs multi-gaz, défibrillateur, brancard)
- Installation d'une caméra ATEX entre les ateliers CMP et EPS pour améliorer la levée de doute à distance.
- Installation d'une manche à air dans la zone de stockage acrylonitrile/styrène (en cours d'installation)



5- Gestion des situations d'urgence

■ Nouveau logiciel de contrôle d'accès

Un nouveau logiciel dédié au contrôle d'accès permet de connaître **en temps réel** :

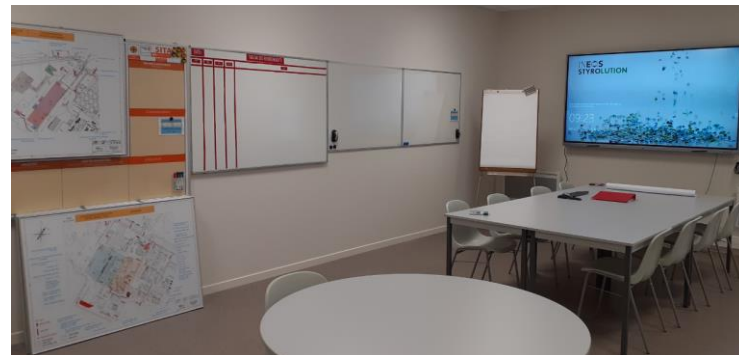
- les personnes présentes sur site
- les personnes dans chaque point de confinement
- les personnes hors des points de confinement

■ Déplacement de la salle POI

La salle POI a fait l'objet d'un investissement en 2022 pour la relocaliser à un endroit moins exposé aux effets des scénarios majeurs potentiels.

Elle a été mise en service en mars 2023 avec des améliorations :

- alimentation électrique secourue par un groupe électrogène dédié
- grand écran pour visualisation de documents et caméras
- PC à disposition de l'équipier anticipation, notamment pour le pointage avec le logiciel de contrôle d'accès
- salle dédiée au DOI et au secrétariat, avec grand écran vidéo au mur
- grande photo aérienne du site et de ses environs
- nombreux tableaux blancs



5- Gestion des situations d'urgence

■ Exercices externes - SDIS

Actions réalisées :

- 2023 : 1 exercice URT
- 2024 : 1 exercice du GRIMP/SMPM
- 2025 : à venir : GRIMP/SMPM + URT sur 3 dates, équipiers et cadres



5- Gestion des situations d'urgence

■ Application Face Aux Risques

Le site a participé à la création et au déploiement de l'application FAR dans le cadre du S3PI.

FAR est alimentée régulièrement avec les actualités du site.

FAR a été utilisé à chaque exercice de gestion de situation d'urgence en 2024 (à poursuivre en 2025).

FAR EST UNE APPLICATION D'ACCULTURATION AUX RISQUES DESTINÉE AUX POPULATIONS DIRECTEMENT EXPOSÉES.

Imaginez par le S3PI de l'Artois, cette application est accessible à toute personne située dans une zone à risques dès lors que le site concerné par ledit risque s'est abonné.

Téléchargez l'application sur l'App Store ou le Play Store.

Découvrez les sites à risques, partenaires de FAR, à proximité de chez vous.

Sélectionnez l'industriel de votre choix pour accéder aux documents et aux actualités de cet industriel.

Remontez au site à risques de votre choix d'éventuelles questions ou signalements selon les établissements.

S3PI Artois
Pour un environnement sécurisé

Download on the App Store
GET IT ON Google Play

1 DÉCLANCHER UNE URGENCE

Déclenchement de base

Choix du message 2 Choix des listes 3 Récapitulatif de l'urgence

Choisir le message ...

ALERTE INCIDENT INEOS WINGLES
ALERTE EQUIPE ASTREINTE
RENFORT - SINISTRE SUR SITE EN COURS
TEST ESSAI Téléphones astreinte

Choix du message 3 Choix des listes 3 Récapitulatif de l'urgence

EXERCICE - EXERCICE - ALERTE INCIDENT INEOS STYROLUTION WINGLES

Titre * EXERCICE - EXERCICE - ALERTE INCIDENT INEOS STYROLUTION

Résumé * Ici le DOI des sociétés INEOS STYROLUTION et SYNTHOS de WINGLES. Nous sommes le 00/00/00, il est 00h00. Nous avons un incident sur QUOI ? OU ? VENTS ?

Mots réservés disponibles

Contenu procédure de déclenchement

Déclenchement de base

Choix du message 4 Choix des listes 2 Récapitulatif de l'urgence

Choisir une ou plusieurs liste ...

CODIR (portable+mail) 9 Contact(s)
ASTREINTE (portable) 4 Contact(s)
RENFORT (portable) 26 Contact(s)
Corporate INSTY (mail) 2 Contact(s)
Corporate SYNTHOS (mail) 1 Contact(s)
Mairies (portable+mail) 7 Contact(s)

Déclenchement de base

Choix du message 5 Choix des listes 3 Récapitulatif de l'urgence

Message Sélectionné : EXERCICE - EXERCICE - ALERTE INCIDENT INEOS STYROLUTION WINGLES

Listes Sélectionnées : TEST RV/IP/CA (portable+mail)

Nombre de VIPS Concernés : ?

Nombre de Vecteurs : 2 sur 5

Nombre de Rappels : Envoi unique

Interval de Temps : 5 minutes

L'urgence déclenchée provoquera l'envoi de messages téléphoniques, SMS et emails à tous les contacts disponibles. Veuillez noter que cette action est **irréversible**.

Oui Je suis conscient du déclenchement de l'urgence et des conséquences qui y sont associées.

Précédent Déclencher

Titre [Urgence globale rapide] du 14/03/2025 13:38:41

Envoi Statut Date

Liste de groupes Déclenchement 14/03/2025

Détails Archive

EXERCICE - EXERCICE - ALERTE INCIDENT INEOS STYROLUTION WINGLES

FAR - support@face-far.fr - Artois, Catherine

EXERCICE - EXERCICE - ALERTE INCIDENT INEOS STYROLUTION WINGLES

ici le DOI des sociétés INEOS STYROLUTION et SYNTHOS de WINGLES. Nous sommes le 00/00/00, il est 00h00. Nous avons un incident sur le site : QUOI ? OU ? VENTS ? BLESSÉS ? IMPACT SITE / Hors SITE ? (placote brièvement le sinistre) Les institutions suivantes ont été informées : PREFECTURE - DREAL - MAIRIE DE WINGLES - MAIRIE DE MEURCHIN - MAIRIE DE VERNON Nous reprendrons contact avec vous dans les plus brefs délais. N'hésitez pas à nous contacter au 03.21.77.34.61 Hervé GIBAUT

Cliquez pour valider la

Si vous avez des commentaires ou des questions, n'hésitez pas à nous contacter à

7

FAR

vendredi 14 mars

EXERCICE - EXERCICE - EXERCICE Incident sur le Site Ineos Styrolution de Wingles - Veuillez consulter vos emails. https://app-far.fr/alertes_invite/alert_seen/217/67d4235150ccc0/sms

13:38

6- Surveillance des performances

- Indicateurs

- Pas d'accident majeur
- Suivi mensuel et communication interne site :

Sécurité des procédés	2023	2024
POI / PPI	0	0
Incendie, départ de feu avec ou sans flamme	0	0
Explosion	0	0
Activation de MMR	0	0
Pertes de confinement (relatives à des scénarios majeurs potentiels)	0	0
Inspections réalisées par rapport au plan (sur les équipements critiques)	98%	90%
Non-respect de procédure (en lien avec le SGS)	0	1

6- Surveillance des performances

■ Retour d'EXpérience

1 – Plan de prévention spécifique

Nouveau plan de prévention spécifique, pour remplacer le permis de travail, avec notamment.

- Le terme « annexe Plan De Prévention » sur les supports
- Une case clairement identifiée N2 sur les supports
- Mettre les moyens de prévention en face des risques
- Une partie réception des travaux avec les points Qualité, Sécurité et Environnement
- STOP 5 pour les Entreprises Extérieures (EE)
- Evaluation de la prestation
- Pour les travaux planifiés :
 - Faire valider la partie « désignation du travail » par le donneur d'ordre INEOS/SYNTHOS concerné
 - Préparation des documents juste après la réunion de planification (au plus tard la veille pour le lendemain) et transmission directement aux secteurs concernés. Permet de préparer les travaux, mise à dispo et autres pendant le WE et/ ou la nuit (sauf les urgences)
 - Mettre en place des documents à la semaine toujours avec signature du secteur le matin et l'après-midi (si les travaux durent plusieurs jours)

2 – Accueil sécurité des transporteurs

Amélioration de l'accueil sécurité des transporteurs, avec un support illustré, en français et en anglais, montrant les règles principales qui sont à rester (sur le principe de ce qui autorisé et de ce qui est interdit).

Cet accueil de 25 slides est réalisé en environ 10 minutes, avec un contrôle par un quizz final. Cet accueil est réalisé par le chauffeur à son arrivée sur le site.

STOP 5		Sur le terrain								
Avant l'exécution des travaux		Date :		Date :		Date :		Date :		
		START	STOP	START	STOP	START	STOP	START	STOP	
1- Je visualise l'activité Est-ce que je comprends la tâche à réaliser, existe-t-il un mode opératoire ? Ai-je tous les RPP requis et en bon état ? Y'a-t-il quelque chose de nouveau ou d'important aujourd'hui ? Suis-je conforme aux autorisations et permis requis ? Mes outils sont-ils adaptés et en bon état ?										
2- J'identifie les dangers Quel pourrait être le risque de grave ? Risque de blessure ? d'accident ? Qu'est-ce qui me protège ?										
3- Je sécurise Vérifier les moyens de prévention										
4- J'évalue les risques résiduels 1- STARTS : J'effectue le travail et je reste vigilant 2- Je place le STOP : Je partage mon analyse avec un collègue, je n'effectue pas le travail, j'informe ma hiérarchie										
5- Je peux travailler en sécurité et commencer les travaux tout en restant vigilant										
6- Je vérifie la présence d'un TAG Tous les avertisseurs ou dispositifs de signalisation (lignes, équipements, câbles électriques) doivent être signalés par la présence d'un étiquette verte (autorisation), rouge (détournement) ou jaune (point d'intervention)										
Signature du N2 ou délégation (*)										
CLÔTURE DE L'INTERVENTION PAR : Date et heure de la clôture : Si NON, justifier :		Intervention terminée : ☐ OUI ☐ NON Signature : Nom du responsable secteur :								
RECEPTION : ☐ OUI ☐ NON LE : / /		ENTREPRISE EXTERIEURE OU INTERVENANT INTERNE		RESPONSABLE SECTEUR		DONNEUR D'ORDRE				
QUALITE DE TRAVAIL		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
RESPECT DES REGLES DE SECURITE		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
RESPECT DES REGLES ENVIRONNEMENTALES		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
COMMENTAIRES										

Inscription à l'espace formation

Prénom _____ Nom _____

Quel est votre Profil ?

Entreprise Extérieure

Transporteurs

Visiteurs

6- Surveillance des performances

EVÈNEMENT (SITE + PERSONNEL EE)	2023	2024
ACCIDENT AVEC ARRÊT	4	2
ACCIDENT SANS ARRÊT	0	0
ACCIDENT DE TRAJET	0	1
BLESSURE MINEURE (AVEC OU SANS SOIN)	13	14



GESTION DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES	2023	2024
PLANS DE PRÉVENTION SOCLE (NBRE DE SOCIÉTÉS PARTICIPANTES)	150	116
PDP COMPLÉMENTAIRES	-	162
ACCUEILS SÉCURITÉ	432	553

- ✓ L'ensemble des entreprises extérieures intervenant dans les installations (process) sont certifiées selon le référentiel « MASE » - Les intervenants sont formés N1 / N2
- ✓ Contribution du site au comité MASE de l'ARTOIS
- ✓ La CSSCT élargie s'est tenue en juin 2024

7- Audits et revues de direction

- Audits internes (groupe INEOS STYROLUTION) :
 - Groupe : Audit PS, le dernier date de 2024
Thématiques observées : Alarmes fréquentes, mise à jour PID, gap post projet Cybersécurité, plaquette visiteur, exhaustivité des participants aux exercices d'évacuation
- Interne site :
 - Visites directoriales 7 effectuées en 2024 sur la partie Sécurité des Procédés

7- Audits et revues de direction

- Inspection DREAL du 27/03/2024

- **Thème : instruction de l'étude de danger 2021**

Pas de non-conformité. Pas de suites administratives.

- Inspection DREAL du 08/10/2024

- **Thème : Vieillissement (AM du 04/10/2010 ; PMII)**

Pas de non-conformité. Pas de suites administratives.

6 observations ont été formulées et ont fait l'objet d'un plan d'action interne qui a été réalisé en totalité.

- La procédure S043 (PMII) du site est à compléter sur 3 points (mention de la rubrique adéquate, mention de l'arrêté du 04/10/2010 en complément, mention du mode de suivi des actions)
- Le recensement doit être complété sur le motif d'exclusion de 2 bidons, ainsi que les mentions de danger complètes des produits (inflammabilité)
- L'exploitant doit veiller à l'exhaustivité du recensement au regard de l'évolution réglementaire sur les déchets
- Le classement des désordres issus des visites est à noter explicitement dans le fichier de suivi.

7- Audits et revues de direction

- Inspection DREAL du 19/11/2024

- **Thème : Rejets atmosphériques**

Rapport d'inspection non reçu à ce jour

- Inspection DREAL du 21/11/2024

- **Thème : Inspection spécialisée produits chimiques - REACH**

3 demandes formulées à l'exploitant à l'issu du constat

- L'exploitant veillera à transmettre à l'Inspection la dernière version de la FdS de l'acrylonitrile en date du 03/05/2024.
- L'exploitant veillera à apposer l'étiquetage CLP au niveau des postes de manipulation de la substance contrôlée via a minima une FdSS en s'assurant que celle-ci ne soit pas visible depuis le chemin de halage pour des raisons de prévention de la malveillance.
- L'exploitant veillera à apposer également la signalétique réglementaire sur les équipements concernés, conformément à son zonage ATEX. Les étiquetages manquants seront apposés sous 1 mois et des justificatifs sous forme de photos transmis à l'Inspection dans ce même délai.

→ Actions réalisées

7- Audits et revues de direction

- Inspection DREAL du 11/12/2024

- **Thème : Légionelles / prévention légionellose**

2 demandes de justificatifs, prouvant le respect de la conformité pour la liste de point(s) de contrôle ci-dessous :

- Personne référente et formation des personnes en charge de la tour – Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 14/12/2013 article : 23
- Révision de la stratégie de traitement - Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 14/12/2013 article : 26.I.2.b)

→ Actions formation réalisée

→ Stratégie de traitement : à réaliser

7- Audits et revues de direction

■ Conclusions de la revue de direction du 20/03/2025

- Commentaires :

Dans l'ensemble, notre système de gestion de la sécurité des procédés est robuste.

Les arrêts et redémarrages de la ligne mABS programmés en 2024 nous ont permis de démontrer l'amélioration de notre maîtrise des phases d'exploitation particulières. De même pour les arrêts et redémarrages de nos lignes de production de Polystyrène.

La ligne de production de polystyrène N°1 reste sous cocon pour des raisons de baisse significative des ventes en 2024 et restera à l'arrêt en 2025. La ligne de PS n°2 fera l'objet d'une mise à l'arrêt sécurisée à partir de Q2 2025

- Atteinte des objectifs fixés dans la PPAM :

Pas d'accident majeur, de nouveaux KPI seront créés sur l'aspect amont de la prévention

- Pertinence du SGS :

La maîtrise du fonctionnement, des arrêts et démarrages de la nouvelle ligne mABS démontre la maîtrise de notre SGS.

Les 5 exercices POI nous ont permis de continuer à tester nos nouveaux scénarii et la gestion des points de confinement par la mise en place d'un nouveau logiciel ainsi que de communiquer en externe (FAR entre autres)

La pertinence de notre SGS est effective.

- Programme d'amélioration de la sécurité :

- Mise en œuvre du POI 2025 avec intégration des modifications réglementaires
- Déploiement de FAR/module d'urgence DOI
- Programmation de 10 exercices POI dont un avec participation de la mairie de Wingles et INEOS
- Contribuer à la formation des parties intéressées externes (préfecture, SDIS, commune, acculturation des riverains)
- Déploiement du RBI sur la ligne m-ABS

Sûreté

- **Contrat de gardiennage h24 7j/7**
- **Caméras commandables à distance**

► **Aucun événement majeur en 2024**

► **Contrôle d'accès : améliorations 2024**

- Sécurisation des fenêtres du poste de garde donnant directement sur l'extérieur du site (pose de barreaux)
- Élagage de la végétation au-dessus de la clôture du site, le long du stockage de styrène
- Réalisation de contrôles périmétriques mensuels par un agent de sécurité
- Réalisation de sensibilisation sûreté
- Existence de caméras permettant de réaliser surveillance et levée de doute
- Cybersécurité – Politique globale du groupe INEOS

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



EXIGENCES LEGALES

- ❑ Arrêté Préfectoral de prescription d'une étude technico-économique sur la gestion de l'eau du 04 mai 2022

Demande de réaliser une étude technico-commercial relative à l'optimisation de la gestion globale de l'eau sur le site ayant pour finalité la limitation des usages de l'eau et la réduction des prélèvements d'eau avec pour objectif de diminution de -10% d'ici 2025 par rapport aux prélèvements de l'année 2018.

Etude finalisée avec un bureau d'étude externe – rapport avec propositions d'action de réduction communiqué à la DREAL en janvier 2024.

Suite inspection du 29 janvier 2025, la DREAL indique que le dossier va être instruit cette année.

Un point sur l'état des actions pérennes de réduction a été fait.

- ❑ Arrêté Préfectoral de prescription de prescription complémentaire 2020

Réexamen périodique selon les meilleures techniques disponibles sur le marché pour limiter les émissions atmosphériques

Rapport de base en cours avec bureau d'étude externe – carottage sur site à faire au T1 2025

EXIGENCES LEGALES

❑ Arrêté Préfectoral de prescription de prescription complémentaire 2020

1- Eau

Mesure quotidienne par laboratoire externe sur la concentration en acrylonitrile en sortie de la station biologique

- étude avec l'INERIS pour adapter la fréquence d'analyse non concluant – fiabilité des mesures remises en cause car baisse du seuil de détection et de quantification avec le nouveau laboratoire entraînant des valeurs aberrantes (seuils très bas)

2- Air

Mesure ponctuelle des rejets atmosphériques pendant les campagnes de production

- Etude d'impact sanitaire volontaire réalisée avec bureau d'étude externe pour évaluer le seuil d'acrylonitrile à ne pas dépasser
- Poursuite des mesures ponctuelles et investigation avec un bureau d'étude externe pour l'optimisation de ce point

CONTROLES INOPINES

1- EAU – Juillet 2024

3 demandes d'actions correctives : curage de la zone de mesure débit, rapport d'intervention mise en conformité, suivi des basculements rejets vers le bassin – rapport reçu en janvier 2025

→ *Vérification des actions durant l'inspection du 29 janvier 2025 permettant de répondre à l'ensemble de ces demandes*

2- TAR / 130-131-336 à l'arrêt

Paramètres contrôlés : pH, Legionella pneumophila

→ Pas de non-conformité

Inspections DREAL : 5 Inspections présentées précédemment

AUTOSURVEILLANCE : CONSOMMATION D'EAU

Prélèvement dans la nappe de la Craie :

845669 m³ d'eau brute prélevée dans la nappe de la craie

- niveau inférieur à l'année de référence 2018
- 32% /comparé à 2018
- Impact des améliorations techniques, suivi d'efficacité des installations et de la réduction de production

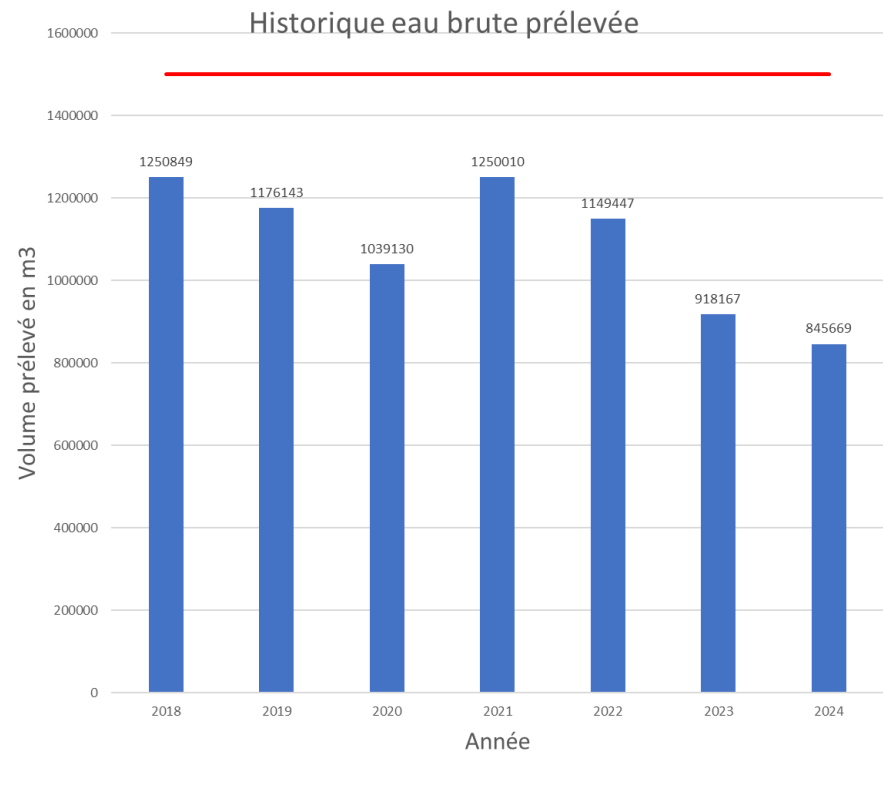
Répartition des consommations d'eau

Consommation EDM

22%

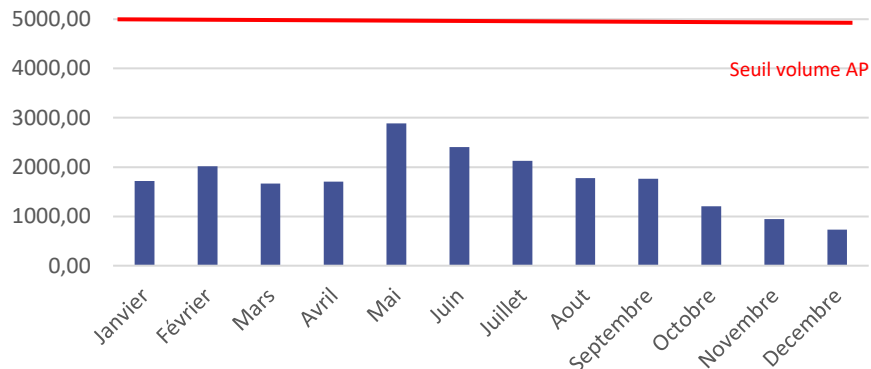
6%

Consommation Eau brute
72%

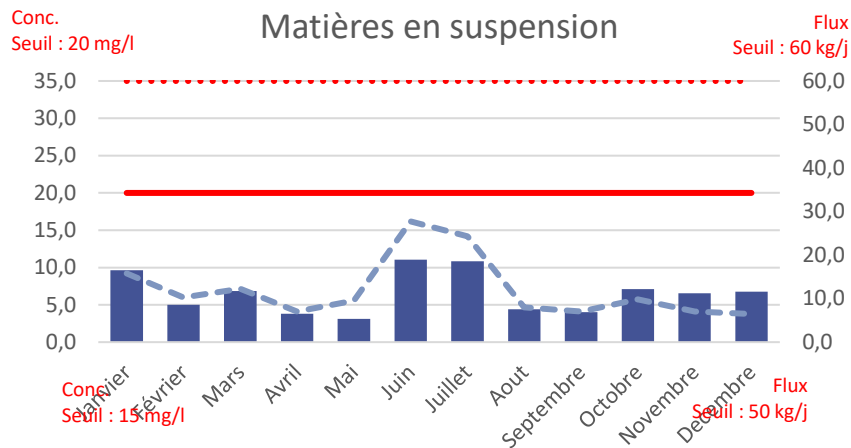


AUTOSURVEILLANCE 2024 : REJETS EAUX

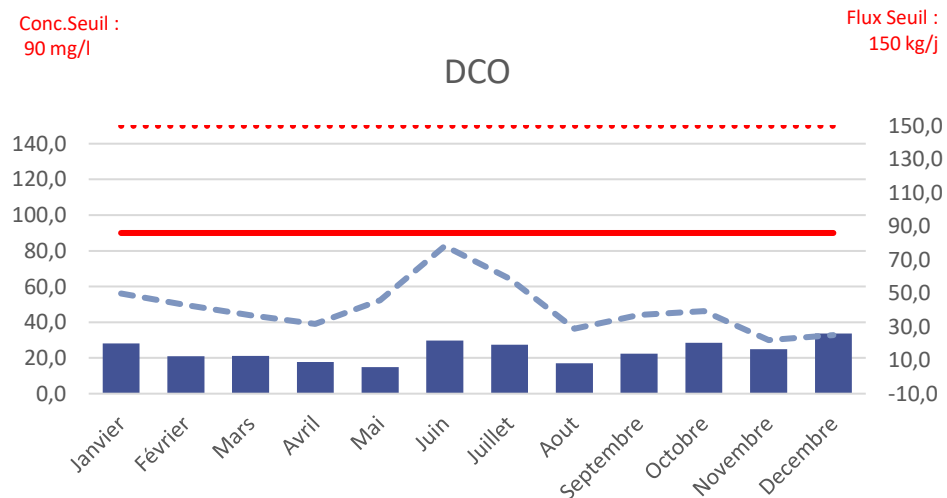
Vol.Moy.J. rejet



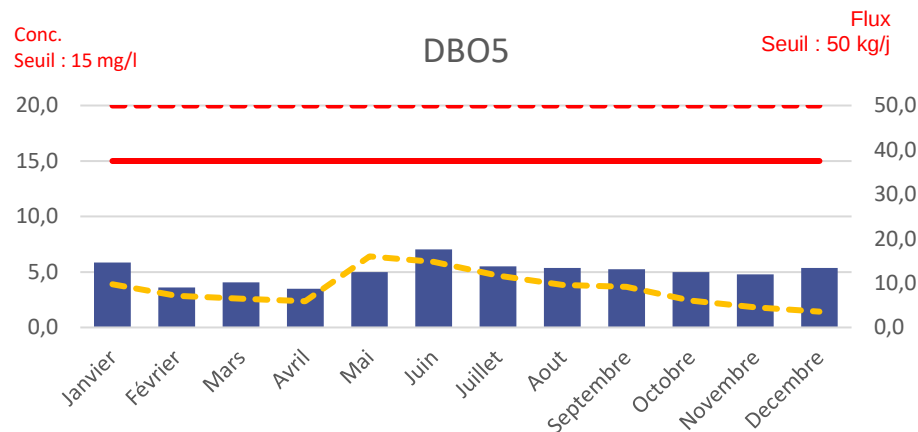
Matières en suspension



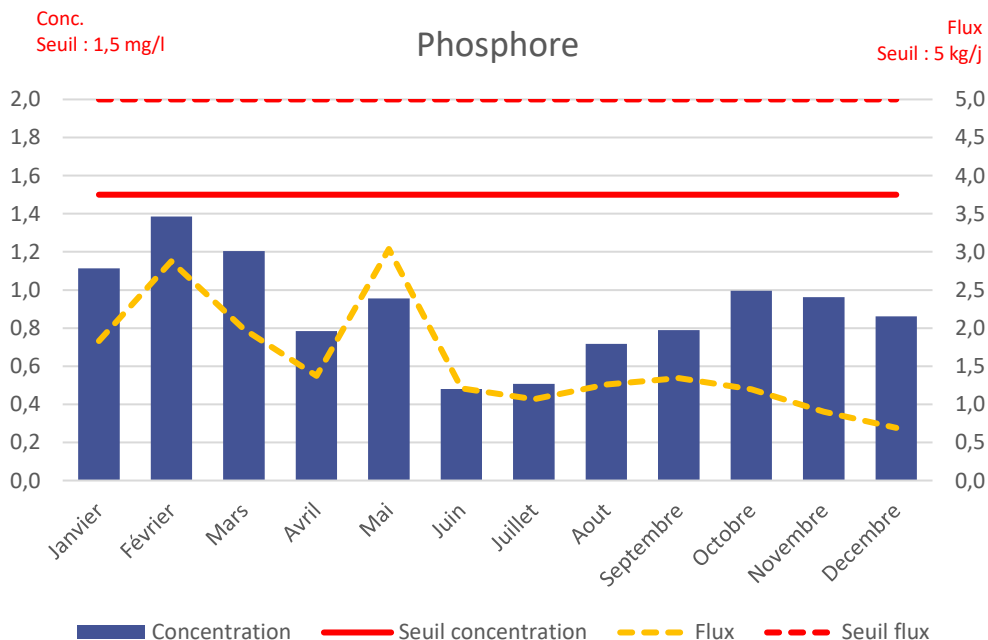
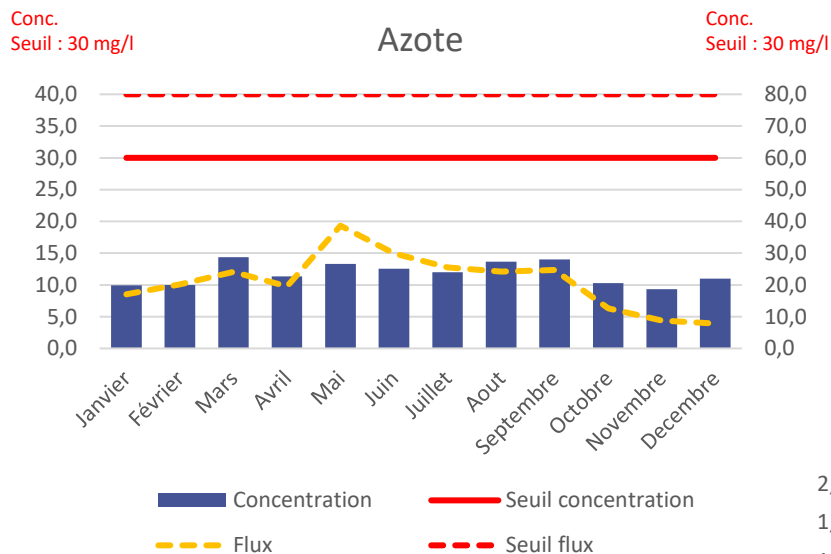
DCO



DBO5



AUTOSURVEILLANCE 2024 : REJETS EAUX



- pH : fluctuations lissées par notre bassin de confinement

AUTOSURVEILLANCE 2024 : TOURS AERO REFRIGERANTES

Analyse mensuelle

BILAN 2022 - 2024

1	101-1	Conforme	Légionnelle non détectée
2	101-2	Conforme	Légionnelle non détectée
3	121	Conforme	Légionnelle non détectée
4	124	Conforme	Légionnelle non détectée
5	130	Conforme	Légionnelle non détectée / nouvelle génération de tour en juin 2024
6	131	Conforme	Légionnelle non détectée / nouvelle génération de tour en juin 2024
7	321	Conforme	Légionnelle non détectée
8	336	Conforme	Légionnelle non détectée
9	323	Conforme	Légionnelle non détectée

AMR réalisée avec un nouvel organisme

AUTOSURVEILLANCE 2023 : REJETS ATMOSPHERIQUES

2 suivis sont réalisés au niveau des chaudières :

- Chaudières gaz (vapeurs) : suivi biannuel par un bureau d'étude externe pour les paramètres prescrits par arrêté ministériel : oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone (CO), ...

Dernier bilan 2024

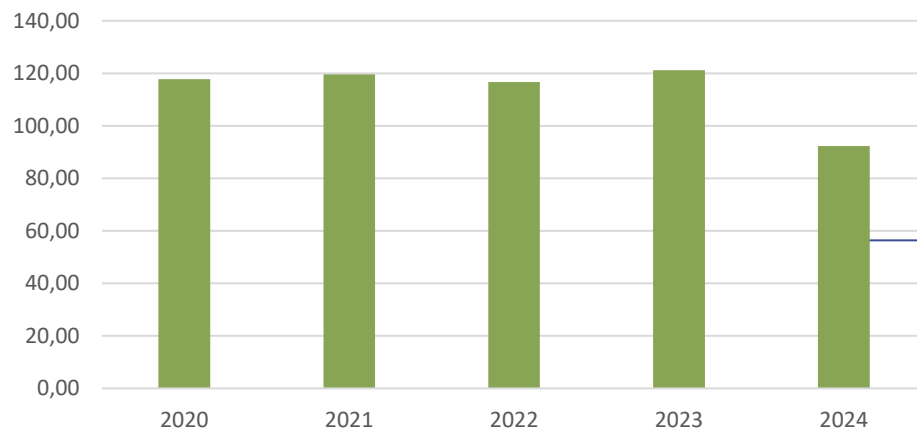
- Chaudières fonctionnant au monomère dégradé (utiliser pour réchauffer le gilotherme) : suivi trimestriel par un bureau d'étude externe pour les paramètres prescrits par arrêté ministériel : oxydes de soufre (SOx), poussières, métaux, dioxines,...

Les résultats des différentes campagnes de mesures au cours de l'année montrent que nos rejets sont conformes aux prescriptions.

AUTOSURVEILLANCE 2024 : REJETS ATMOSPHERIQUES

Méthode de calcul des émissions revues avec un bureau d'étude externe
Focus sur les calculs selon les obligations de l'arrêté préfectoral

Quantité COV total site (en tonne carbone totale)

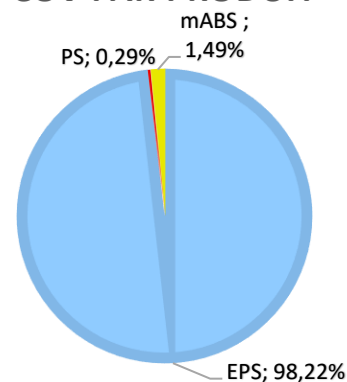


Bilan :

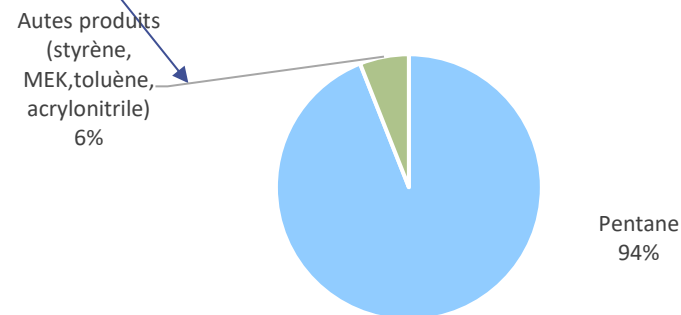
Maintien des émissions de COV dans le temps

Légère augmentation en 2024 : émission de l'acrylonitrile
basé sur des valeurs de mesures

REPARTITION DES EMISSIONS DE COV PAR PRODUIT

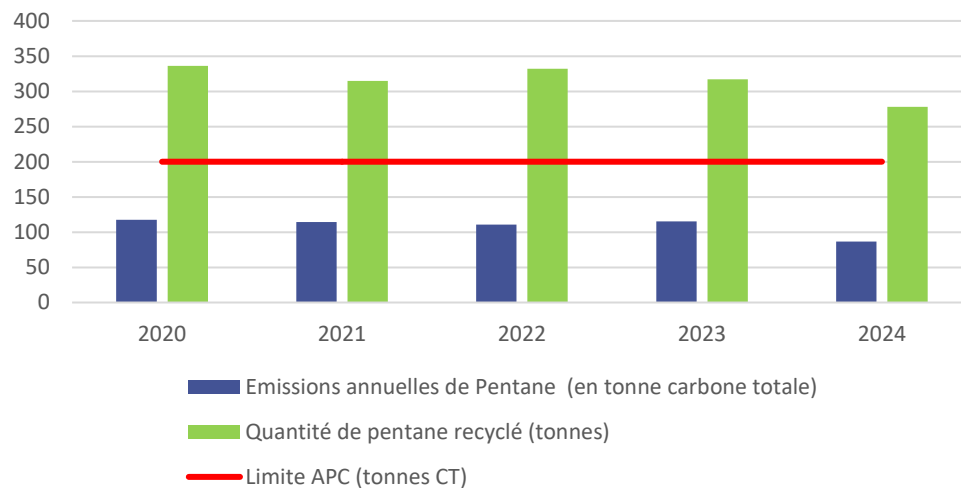


RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE COV PAR MATIERE PREMIERE

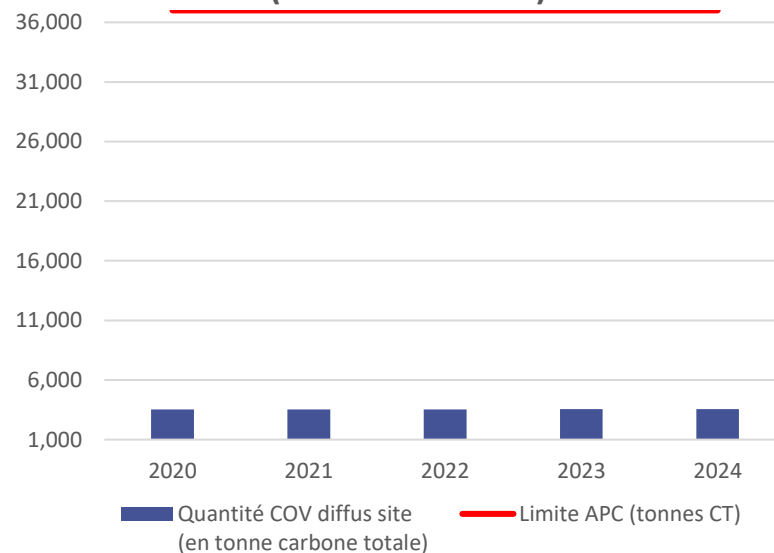


AUTOSURVEILLANCE 2024 : REJETS ATMOSPHERIQUES

Emission et recyclage de pentane



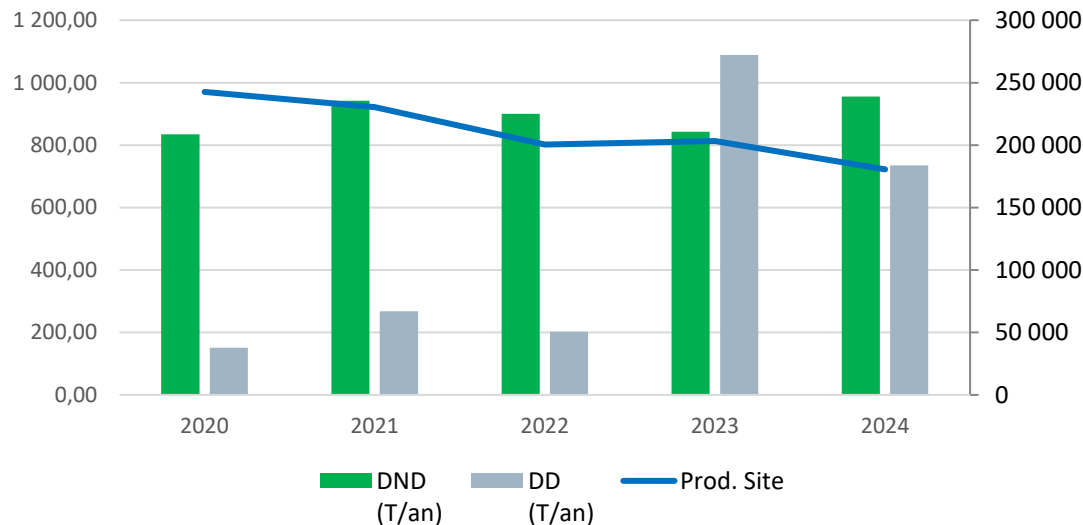
Emission COV diffus site (en carbone total)



Respect des valeurs limites d'émission prescrites par l'arrêté d'Autorisation
Bonne efficacité de la colonne de récupération de pentane

AUTOSURVEILLANCE 2023 : GESTION DES DECHETS

Suivi des déchets évacués (DD et DND)



Baisse quantité DD :

Baisse de production
Stock anciens déchets de purge en baisse
Maitrise phase d'arrêt et de redémarrage de la ligne mABS

Hausse de DND :

Evacuation de stock d'ancien déchet GRV de produit polymérisé

Tout déchet confondu : **baisse par rapport à 2023**

2024 : 1.197 tonnes

2023 : 1650,15 tonnes

Déchets valorisés : **> 90%**

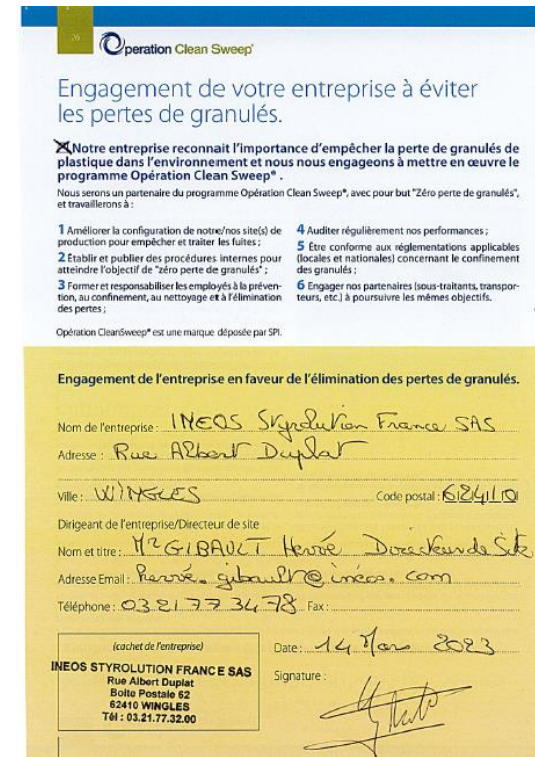
Nouvel engagement Environnemental



Engagement **INEOS**

Engagement de chaque site

-> En complément du décret français, volonté de certification avec une démarche d'amélioration continue



Engagement de votre entreprise à éviter les pertes de granulés.

☒ Notre entreprise reconnaît l'importance d'empêcher la perte de granulés de plastique dans l'environnement et nous nous engageons à mettre en œuvre le programme Opération Clean Sweep®.

Nous serons un partenaire du programme Opération Clean Sweep®, avec pour but "Zéro perte de granulés", et travaillerons à :

1 Améliorer la configuration de notre/nos site(s) de production pour empêcher et traiter les fuites ;	4 Auditer régulièrement nos performances ;
2 Etablir et publier des procédures internes pour atteindre l'objectif de "zéro perte de granulés" ;	5 Être conforme aux réglementations applicables (locales et nationales) concernant le confinement des granulés ;
3 Former et responsabiliser les employés à la prévention, au confinement, au nettoyage et à l'élimination des pertes ;	6 Engager nos partenaires (sous-traitants, transporteurs, etc.) à poursuivre les mêmes objectifs.

Opération Clean Sweep® est une marque déposée par SPI.

Engagement de l'entreprise en faveur de l'élimination des pertes de granulés.

Nom de l'entreprise : INEOS Styrolution France SAS
Adresse : Rue Albert Duplat
Ville : WINGLES Code postal : 62410
Dirigeant de l'entreprise/Directeur de site
Nom et titre : Mr GIBAUD Hervé Directeur de Site
Adresse Email : herve.gibaud@ineos.com
Téléphone : 03 21 77 34 78 Fax : _____

(cachet de l'entreprise) Date : 14 Jan 2023
INEOS STYROLUTION FRANCE SAS
Rue Albert Duplat
Boite Postale 62
62410 WINGLES
Tél : 03.21.77.32.00

Signature : 

2- Attentes et besoin des parties intéressées externes et internes



Company Pledge to Prevent Resin Pellet Loss

☐ Our company recognises the importance of preventing the loss of resin pellets into the environment and is committed to implementing the Operation Clean Sweep® programme.

We will be an OCS Programme Partner, strive towards "Zero Pellet Loss" and make changes to:

- 1 Improve our worksite(s) set-up to prevent and address spills,
- 2 Create and publish internal procedures to achieve "zero pellet loss" goals,
- 3 Provide employee training and accountability for spill prevention, containment, clean-up and disposal,
- 4 Audit our performance regularly,
- 5 Comply with all applicable local and national regulations governing pellet containment,
- 6 Encourage our partners (contractors, transporters, etc.) to pursue the same objectives.

Operation CleanSweep® is trademarked by SPI



Company Pledge to Prevent Resin Pellet Loss

Company name: Styrolution Group GmbH

Address: Erlenstr. 2

City: Frankfurt a.M.

Zip Code: 60325 Country: Germany

Company / Site Manager

Name and Title: Kevin McQuade

Email Address: kevin.mcquade@styrolution.com

Phone: +49 69 509 550 1146 Fax: _____

(Company stamp)
Styrolution Group GmbH
Erlenstrasse 2
60325 Frankfurt am Main

Date: September 18, 2015

Signature: [Signature]

Please send us this document by Fax: **+32 2675 3935**
or by mail to **PlasticsEurope** - Avenue E van Nieuwenhuyse 4, Box 3 - B-1160 Brussels - Belgium

Engagements INEOS GROUPE



Conclusion



Aspect Environnemental : événements mineurs sans impact externe : analysés pour retour d'expérience
Groupes de travail sur l'amélioration des effluents liquides et gazeux



- Aucun événement majeur et/ou pouvant avoir un impact externe
- Nombre d'accidents environnementaux avec impact extérieur : 0
- Poursuite de la formation de nos équipes à la gestion des situations d'urgence
- Engagement dans la démarche OCS : certification ciblée en 2025
- Nouveaux objectifs de réduction d'eau et de déchet par tonne produite (2025-2030)
- Contribution à l'acculturation du risque industriel – Implication et utilisation de l'application FAR

INEOS Styrolution

Site de Wingles



For more information visit
www.ineos-styrolution.com

Driving Success. **Together.**